

■ **M. Perret**, à Lausanne, CH-550-0052560-6, commerce de produits laitiers (FOSC du 28.10.1955, p. 2735). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'art. 153 ORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier no 8190 du 28.05.2009 (05050204 / CH-550.0.052.560-6)